

Note au Département politique
sur l'état de nos intérêts économiques en Corée du Nord et du Sud

Il ressort entre autres de la notice du 10 juin 1968 de M. l'Ambassadeur Micheli sur son voyage en Roumanie et en Turquie, que la Corée du Nord désirerait reprendre, si possible encore avant les vacances d'été, les sondages relatifs à la normalisation de ses relations avec notre pays.

Eu égard à cette intention, les considérations qui suivent ont pour objet d'élucider nos intérêts économiques dans les deux Corées et de permettre d'en tirer certaines conclusions.

I. La République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord, 9 - 13 millions d'habitants) et la Suisse entretiennent des échanges commerciaux corrects, en dépit de l'absence de relations diplomatiques. Ces échanges commerciaux sont toutefois encore restreints: à l'importation en Suisse à cause du petit choix de produits que la Corée communiste est en mesure d'offrir (zinc, plomb, soie, ...) et, à l'exportation, du fait des restrictions et du régime sélectif que le gouvernement de Pyongyang impose aux importations et aux paiements. Selon la statistique suisse, nos importations et exportations ont atteint les montants suivants (en mille frs.):

1962	imp.	80	exp.	8
1963		370		8
1964		100		5
1965		1.180		20
1966		980		8
1967		1.500		335
1968 (5 mois)		1.982		73

Une certaine tendance vers l'extension des échanges, principalement des importations, est indéniable, de même que la persistance

d'un déséquilibre considérable de la balance commerciale en faveur de la Corée du Nord.

Au stade actuel il paraît néanmoins douteux que l'instauration de relations diplomatiques normales pourrait à elle seule influencer de manière positive sur le volume de nos exportations et éliminer ce déséquilibre. Outre le commerce visible, il n'y a pour le moment pas d'intérêts financiers suisses en Corée du Nord et, en ce qui concerne l'horlogerie, la FH a établi - lors de la venue en Suisse en janvier dernier d'une mission commerciale nord-coréenne privée - qu'il ne lui était pas possible d'envisager la création désirée par le gouvernement de Pyongyang d'une industrie horlogère en Corée du Nord. Pour le surplus, il ressort des déclarations que la mission nord-coréenne a faites peu après son arrivée que les achats qu'elle envisageait d'effectuer en Suisse (machines-outils) ne seraient -- contrairement à ses déclarations initiales -- pas payables au comptant, mais dépendraient de l'octroi de crédits d'une durée d'environ 5 ans par les vendeurs. La commission de la garantie fédérale des risques à l'exportation se déclara finalement d'accord, le 9 mai 1968, de garantir sur cette base, moyennant la réduction du taux de garantie à 65 pour cent et pour un montant maximum de 5 millions de frs., des exportations suisses en Corée du Nord. Les discussions y relatives entre fournisseurs suisses et la mission nord-coréenne suivent leur cours (à Prague).

Il est par ailleurs très difficile de se faire une idée même approximative des possibilités de développement éventuel de nos échanges commerciaux avec la Corée du Nord, pays au communisme exacerbé et particulièrement virulent, au sujet duquel des informations exactes et sûres sont rares, ainsi ./. que le laisse entendre l'article ci-joint "Unbeständige Wirtschaftsentwicklung in Nordkorea" (NZZ 117, 22.2.1968). Le

budget militaire semble y absorber une part croissante du revenu national et, de toute façon, ralentir - au contraire de ce qui se passe en Corée du Sud - le développement économique du pays, malgré les buts ambitieux du plan économique "septennal" de 1961/70. Avec les pays non communistes, les échanges commerciaux nord-coréens restent somme toute très faibles; avec le Japon voisin ils auraient atteint, en 1967, 37 millions de dollars en tout.

En ce qui concerne les relations commerciales entre la Corée du Nord et la France, pays qui n'a pas non plus reconnu la république populaire, il est intéressant de relever que les échanges commerciaux portent essentiellement sur les mêmes produits que les nôtres, mais qu'ils sont fortement actifs pour la France (2,18 millions de Ffçais. aux importations, contre 40,2 millions aux exportations en 1967). De plus, une agence commerciale nord-coréenne s'est établie au début de cette année à Paris, sur une base tout à fait privée et au bénéfice d'une autorisation qui peut être révoquée moyennant un préavis d'un an.

Le développement des échanges commerciaux et, tout particulièrement, des exportations ne semble donc pas dépendre de l'existence ou de la non-existence de relations diplomatiques régulières avec la Corée du Nord.

II. La République de Corée (Corée du Sud, env. 30 millions d'habitants) est reconnue diplomatiquement par notre pays; ses relations commerciales avec nous sont en progression, quoique irrégulières. De 1959 à 1967 elles ont atteint au total 27,36 millions de frs. aux importations et 69 millions aux exportations, laissant un solde positif de plus de 41 millions en faveur de la Suisse. En 1967 les importations ont atteint 7,08 millions de frs. (7,07 en 1966), comprenant notamment des crustacés, du tabac, des matières à tresser, de

la soie, des produits textiles (surtout de la bonneterie) et des appareils de radio à transistors. Nos exportations se sont élevées en 1967 à 15,29 millions de frs. (10,78 en 1966) et comprenaient principalement des produits chimiques et pharmaceutiques, des fibres textiles synthétiques, des machines, machines-outils et appareils, des métiers à filer, tisser, etc., et des montres. En 1968 (4 premiers mois) les importations se montent à 2,52 millions de frs. et les exportations à 8,66 millions. Grâce à l'industrialisation graduelle de ce pays autrefois presque entièrement agricole, et au second plan quinquennal de 1967 à 1971, en pleine voie de réalisation, les chances de voir encore augmenter nos livraisons à la Corée du Sud sont réelles, d'autant plus que ce pays est maintenant membre du GATT, dont il devra dorénavant assumer les obligations relatives à la libération des échanges. Quant au revenu national sud-coréen, il croît régulièrement et dépasserait les 125 \$ par habitant.

Outre notre intérêt pour le commerce visible, la Suisse possède des intérêts financiers en Corée du Sud. Nos investissements s'y élevaient, fin 1966, à quelque 4,37 millions de \$ et il n'est pas exclu qu'ils aient crû depuis, grâce aussi à la protection que la législation sud-coréenne accorde aux investissements étrangers, dont 85 pour cent proviennent des USA. En fait, les Etats-Unis et le Japon sont les deux principaux partenaires commerciaux et financiers de la Corée du Sud, alors que la République fédérale d'Allemagne et la Suède constituent ses partenaires européens les plus importants. Mais, tout bien considéré, la Corée du Sud représente un marché intéressant pour nous aussi, un marché offrant de réelles possibilités de développement.

III. Conclusions: Du fait de ses richesses naturelles, le Nord communiste est avantagé par rapport au Sud, de même qu'en ce qui a trait à l'industrialisation. Celle-ci remonte au temps où les Japonais, qui occupaient le pays tout entier, entreprirent d'in-

dustrialiser le Nord où se trouvaient localisés les principaux gisements miniers et les forces hydrauliques les plus intéressantes. La Corée du Nord possède ainsi un potentiel non négligeable, en politique commerciale également. Pour sa part et avec l'aide massive des Etats-Unis, la Corée du Sud a fait de rapides progrès dans ce domaine depuis la fin de la dernière guerre et, plus spécialement, depuis la signature de l'armistice du 27 juillet 1953 mettant fin aux opérations militaires de la guerre de Corée. Le Sud possède maintenant une industrie en plein développement que la guerre du Vietnam ne manque pas d'accélérer encore, avec tous les aléas que cela peut impliquer pour l'avenir. Les échanges commerciaux sud-coréens avec la Suisse sont eux aussi en plein développement, alors que ceux de la Corée du Nord stagnent à un niveau encore très bas et que l'expansion économique du Nord se heurte aux difficultés inhérentes à la planification étatique. Il est néanmoins exact que la Corée du Nord entreprend aujourd'hui de réels efforts, notamment aussi en Europe, pour étendre son commerce extérieur. A l'instar d'autres pays de l'Ouest, nous devrions chercher à prendre part à cette extension, si elle se produit. Or, l'augmentation de nos exportations en Corée du Nord ne semble pas impossible (voir l'exemple de la France), bien que -- en ce qui concerne les biens d'investissement -- elle paraisse liée à l'octroi accru de crédits à 5 ans, voire plus, et de la garantie fédérale des risques à l'exportation. Toutefois et à en croire les expériences passées, nos exportations vers le pays à économie d'Etat planifiée qu'est la Corée du Nord sauraient rencontrer d'une façon générale les mêmes limitations et obstacles que celles à destination des autres pays dits socialistes. Quant aux importations en provenance de la Corée du Nord, peu diversifiées jusqu'ici, il n'est guère possible de prédire si elles pourraient le cas échéant être suffisamment intensifiées pour équilibrer, c'est-à-dire payer,

l'extension éventuelle de nos exportations vers ce pays.

Nous en arrivons ainsi à la conclusion que rien ne devrait être négligé pour augmenter au maximum nos échanges commerciaux avec la Corée du Nord. A cet effet on pourrait par exemple engager le contact avec l'Agence commerciale nord-coréenne de Paris, ou celle plus ancienne de Vienne. A la rigueur on pourrait peut-être même envisager d'admettre dans notre pays un agent commercial nord-coréen, sur une base strictement non officielle et n'impliquant en aucune façon la reconnaissance ultérieure éventuelle de la Corée du Nord.

Du point de vue économique, notre collaboration avec la Corée du Nord ne devrait, en revanche, pas être poussée au point de risquer de compromettre nos relations économiques avec la Corée du Sud qui constitue déjà pour nous un client intéressant, au marché relativement libre et à pouvoir d'achat croissant. C'est pourtant ce qui pourrait arriver, au cas où l'on procéderait à la reconnaissance diplomatique de la Corée du Nord. Le gouvernement de Séoul poursuit en effet sa propre "doctrine Hallstein" dans ce domaine, en refusant d'établir des relations diplomatiques avec les pays qui ont reconnu Pyongyang, ou en rompant les relations existant avec des pays qui reconnaissent par la suite aussi Pyongyang. C'est ce qui est apparemment arrivé à la Mauritanie, selon renseignement fourni par le Département politique qui est informé plus en détail sur ce cas précis.

De son point de vue, la Division du commerce doit donc déconseiller, dans les circonstances présentes, d'établir des relations diplomatiques avec la Corée du Nord.

1 annexe

Berne, 27 juin 1968